

ORGANISATION DU JEU

Le 26surVIN (ci-après la « société organisatrice ») organise du lundi 26 mars 2018 au jeudi 26 avril 2018, un jeu gratuit : «Gagner une année de restaurant », Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi suisse applicable aux jeux-concours.

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées. La participation au jeu s'effectue en :

Aimant la page <https://www.facebook.com/26survin.ch/> ou en étant déjà fan

En effectuant au minimum une réservation sous l'onglet « réserver » de cette même page facebook-.

Le gagnant sera tiré au sort le 26 mai 2018. Le gagnant sera contacté dans les 24 heures suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

- La dotation est d'une valeur de CHF 1680, ttc : Pendant 12 mois, à savoir jusqu'au 26 MAI 2019 inclus, le restaurant 26surVIN « Swiss Wine Restaurant » vous offre une valeur de CHF 140.- par mois*

La dotation est non cumulable, non remboursable et ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Les participants autorisent la vérification de leur identité, et acceptent l'utilisation de leur données à des fins commerciales.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.